

AVIS DE LA BOURSE

La Bourse de Tunis informe les intermédiaires en bourse et le public, que suite à la baisse de plus de 3% de l'indice TUNINDEX, la Bourse a déclenché le mécanisme d'interruption de la cotation, conformément aux dispositions de l'article 3.7 du Règlement de parquet.

À ce titre, l'indice ayant franchi ce seuil de -3%, la cotation a été suspendue.